



Albanais

Contrat
de développement



Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais

SCOT de l'Albanais :

DOCUMENT N°2

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Approuvé par le Comité Syndical du 25 Avril 2005

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) **3**

1. Les orientations générales du PADD **5**

- | | | |
|------|---|----|
| 1.1. | Organiser le territoire autour de l'armature ville/bourgs/villages | 5 |
| 1.2. | Maîtriser le développement résidentiel | 9 |
| 1.3. | Diversifier l'économie du territoire avec un « développement économique plus qualitatif » | 10 |
| 1.4. | Favoriser un développement commercial complémentaire des pôles anneciens et aixois | 11 |
| 1.5. | Maintenir et aménager son caractère rural | 11 |
| 1.6. | Organiser le développement touristique | 13 |
| 1.7. | Organiser la croissance des déplacements | 14 |
| 1.8. | Conforter l'identité du territoire | 15 |
| 1.9. | En conclusion : chiffres cibles | 16 |

2. Les orientations thématiques **17**

- | | | |
|------|--------------------------|----|
| 2.1. | Le logement et l'habitat | 17 |
| 2.2. | L'activité économique | 22 |
| 2.3. | L'agriculture | 24 |
| 2.4. | L'environnement | 25 |
| 2.5. | Le commerce | 28 |
| 2.6. | Les grands équipements | 29 |
| 2.7. | Les réseaux | 29 |



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

2.8.	Les déplacements	31
2.9.	Le tourisme	35



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

S O M M A I R E

1. Les orientations générales du PADD	5
1.1. Organiser le territoire autour de l'armature ville/bourgs/villages	5
1.2. Maîtriser le développement résidentiel	9
1.3. Diversifier l'économie du territoire avec un « développement économique plus qualitatif »	10
1.4. Favoriser un développement commercial complémentaire des pôles anneciens et aixois	11
1.5. Maintenir et aménager son caractère rural	11
1.6. Organiser le développement touristique	13
1.7. Organiser la croissance des déplacements	14
1.8. Conforter l'identité du territoire	15
1.9. En conclusion : chiffres cibles	16
2. Les orientations thématiques	17
2.1. Le logement et l'habitat	17
2.2. L'activité économique	22
2.3. L'agriculture	24
2.4. L'environnement	25
2.5. Le commerce	28
2.6. Les grands équipements	29
2.7. Les réseaux	29
2.8. Les déplacements	31
2.9. Le tourisme	35

1. Les orientations générales du PADD

Ces orientations générales sont celles autour desquelles le SIGAL prend le parti d'aménager sur les 20 années à venir « un territoire d'équilibre et de qualité de vie ». Chacune d'elles intègre la ferme volonté de préserver et de valoriser le cadre naturel de grande qualité de l'Albanais haut-savoyard,

- en maintenant et en favorisant la biodiversité,
- en favorisant une gestion pertinente des ressources et des risques naturels,
- en valorisant les richesses du territoire.

Ces orientations générales sont au nombre de 8 :

1. Organiser le territoire autour de l'armature ville/bourgs/villages.
2. Maîtriser le développement résidentiel et limiter la consommation d'espace.
3. Diversifier son économie et favoriser un développement économique plus qualitatif et diversifié.
4. Développer une offre commerciale complémentaire de celle des pôles annecien et aixois.
5. Maintenir et aménager son caractère rural qui s'appuie principalement sur une agriculture dynamique, des paysages et une architecture de qualité et des ressources naturelles dont la rareté se fait déjà sentir (l'eau notamment).
6. Valoriser cette ruralité par un tourisme de proximité respectueux de l'environnement.
7. Organiser la croissance des déplacements.
8. Construire une identité de son territoire au sein du Sillon Alpin.

et participent à l'objectif plus global de maintenir un équilibre entre les différentes fonctions du territoire.

1.1. Organiser le territoire autour de l'armature ville/bourgs/villages

L'Albanais s'organise autour d'une armature constituée :

- D'une ville, Rumilly, qui abrite 1/3 de la population du territoire mais dont la polarité ne joue pas sur l'ensemble du territoire. Cette ville dispose encore de capacités d'extension fortes : mais à terme, elle devrait former avec les communes voisines un « mini pôle urbain » ;
- D'un réseau de bourgs relativement dense, surtout dans le canton d'Alby, qui se développent autour des axes de déplacements. Ce réseau de bourgs dispose encore de services et de commerces ; il devra à l'avenir jouer un rôle plus structurant pour « fixer » l'urbanisation et développer les services collectifs ;
- D'un réseau de villages ruraux qui offrent les services d'hyper-proximité (mairie, école...). Ce réseau devra bénéficier d'un niveau de croissance lui permettant

d'assurer le maintien au minimum des services d'hyper proximité et notamment l'école.¹

Plusieurs scénarios ont été discutés (répartition équitable de la croissance, concentration sur les chefs-lieux, création de nouveaux pôles de développement).

Le SIGAL prend le parti **d'organiser son développement et son aménagement autour de son armature urbaine**, ce qui veut dire :

- **Renforcer cette organisation en ville, bourgs et villages.**
- **Développer les fonctions centrales de Rumilly (logements, équipements, services, activités, ...) de façon plus qualitative c'est à dire dans une logique conduisant à favoriser le renouvellement urbain plutôt que l'extension, sur la base d'un projet de ville, et avec des services urbains de bon niveau : commerces, équipements culturels, gare...**
- **Permettre aux principaux bourgs d'atteindre dans les 20 ans à venir, une taille suffisante, estimée autour de 2000/2500 habitants pour jouer un rôle de pôle de services de proximité et offrir un parc de logements diversifié, avec une part locative significative.**
- **Concentrer la croissance résidentielle restante sur les chefs lieux ou le village principal des communes villages.**
- **Limiter l'extension des hameaux avec pour objectif d'éviter le mitage des constructions qui s'opérerait au détriment de l'agriculture et de l'environnement.**

Cette armature villes/bourgs/villages est une nécessité vitale pour le territoire car elle permettra de concilier le développement urbain avec un certain nombre de facteurs limitants pour celui-ci :

En premier lieu, les **déplacements sont en croissance forte** en raison de l'étalement de l'habitat, de la motorisation des ménages et de la distance entre le domicile et l'emploi. Cette croissance entraîne une saturation du réseau routier, notamment départemental, et des risques croissants en matière d'accidents ou de nuisances environnementales. Regrouper l'habitat, l'organiser autour de foyers d'urbanisation représente un facteur important dans une **politique volontariste d'organisation des déplacements**, que le SIGAL souhaite voir mise en oeuvre dans le cadre du SCOT. En effet, il est très difficile d'organiser une offre de transports collectifs dans des secteurs où le logement est dispersé : le transport collectif s'appuie sur des économies d'échelle et des dessertes de zone dense à zone dense. Il est donc important de structurer l'urbanisation à venir pour faciliter le développement des transports collectifs.

¹ Si nécessaire à travers des regroupements

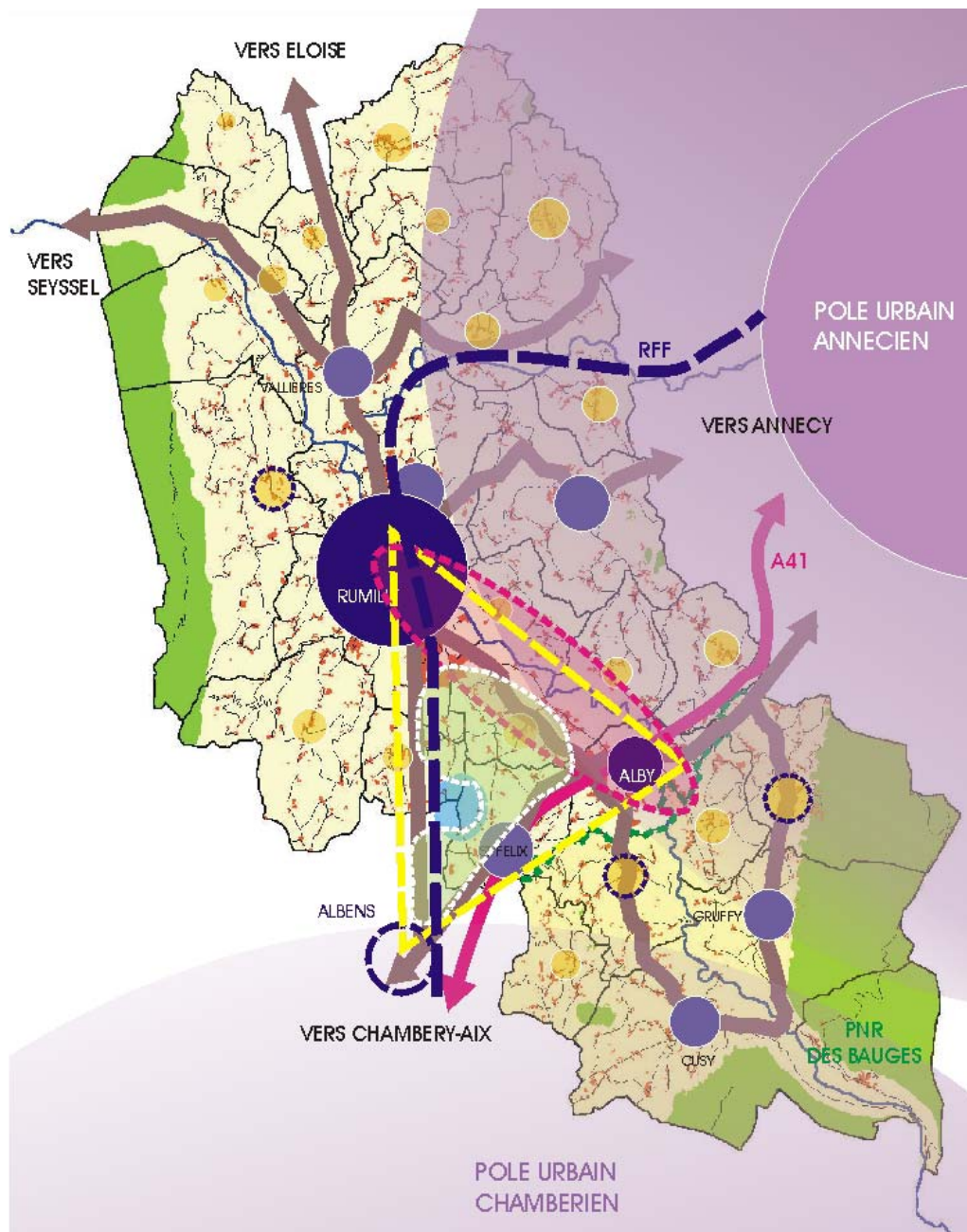
En second lieu, la ressource en eau limite les capacités de développement, rendant nécessaire la mise en œuvre d'une politique globale de gestion et de distribution de la ressource en eau visant à protéger les captages, améliorer la gestion de la ressource et en trouver de nouvelles.

Enfin, à défaut d'anticipation des besoins, l'assainissement peut devenir un facteur limitant de la croissance des communes. Depuis 2003, les deux cantons de l'Albanais sont dotés de schémas directeurs d'assainissement des eaux usées. Néanmoins, ils n'en sont pas au même niveau d'équipement et d'engagement intercommunal.

Le canton d'Alby a pris rapidement la compétence de contrôle des installations individuelles et celle d'équipement et de gestion de l'assainissement collectif. Elle a déjà réalisé un premier programme quinquennal d'équipement et vient d'en programmer un second qui devrait permettre de raccorder plus de 90 % de sa population. Maîtriser au niveau intercommunal, cette programmation pourra être harmonisée avec le PADD.

Dans le canton de Rumilly, la Communauté de Communes a réalisé le schéma général d'assainissement et pris la compétence de contrôle des installations individuelles, mais les communes ont conservé la compétence de réalisation et de gestion des équipements collectifs. En concentrant la croissance urbaine de chaque commune en un seul pôle, le PADD contribue à diminuer le coût des réseaux, mais le financement des stations d'épuration (construction, extension ou réfection) risque de limiter ou de différer la croissance de quelques communes.

L'organisation du territoire : les villes/bourgs/villages et pôles d'activités



1.2. Maîtriser le développement résidentiel

Le territoire sera de plus en plus résidentiel mais ce développement, s'il n'est pas organisé, est porteur de déséquilibres futurs :

Il est d'abord très **consommateur d'espaces** de par la structure du parc de logements et les impacts sur l'environnement et l'agriculture ne sont pas négligeables.

Il ne permet pas ensuite de répondre à l'ensemble des **besoins**, que ceux-ci émanent de la population (décohabitation, divorces et familles mono parentales notamment, logements à coût modéré...) ou de l'extérieur (besoins générés par exemple par l'activité économique).

Enfin à terme, il n'est pas non plus **adapté** aux évolutions de la société comme par exemple le vieillissement de la population, qui va rendre nécessaire le développement d'une nouvelle offre de logements, plus « centrale » ou encore la montée des familles mono parentales. La réduction probable de la taille des ménages va nécessiter le développement d'une offre de logements adaptée : plutôt du logement collectif locatif, à proximité des services, à loyers modérés.

Sur les petites communes, communes villages, voire même sur les bourgs les plus importants, la faiblesse du logement locatif risque aussi de peser sur les équipements collectifs : sans renouvellement de la population, il sera sans doute difficile de maintenir des classes dans certaines communes. Le développement de programmes locatifs et la création de parcours résidentiels permettront de maintenir un flux de population nouvelle.

Enfin, si la pression du marché n'est pas anticipée, elle va conduire à une ségrégation croissante entre les gens qui auront les moyens de se loger sur le territoire et les autres. Il est donc nécessaire de produire des logements à loyers modérés ou pour des primo accédants.

Dans ce contexte, le SIGAL prend le parti **d'organiser le développement de son habitat** autour des objectifs suivants :

- Proposer des **parcours résidentiels variés et complets**, permettant aux différents besoins en logements de trouver une réponse sur le territoire ;
- **Diversifier le parc de logements**, aujourd'hui composé en majorité de logements individuels et de logements en propriété.
 - Il est important de pouvoir rééquilibrer ce parc, en construisant plus de logements locatifs, plus diversifiés dans les types et les formes de logement.
 - Le territoire s'engage aussi à poursuivre son effort en matière de logement social, tout en cherchant à mieux le répartir entre les communes, avec la mise en œuvre

de programmes locatifs de petite dimension dans les bourgs et les communes villages ; et **en développant le logement intermédiaire** (maisons de rue, individuel groupé, petit collectif,...).

- **Limitier** la consommation d'espaces par la promotion d'un habitat plus dense ;
- **Organiser son développement urbain** en utilisant des outils juridiques et réglementaires qui permettront de peser sur le coût du foncier et de réaliser des opérations groupées. : ZAC, projet de ville, interventions foncières, etc., **en réhabilitant le parc ancien** (OPAH, réhabilitation de corps de fermes, etc.).

1.3. Diversifier l'économie du territoire avec un « développement économique plus qualitatif »

L'économie de l'Albanais se caractérise par le poids de l'industrie, la relative faible qualification des emplois occupés, le poids très important de quelques grands employeurs et la faiblesse du secteur tertiaire. Dans une économie où les créations d'emplois s'effectueront d'abord dans le secteur tertiaire et où l'élévation des compétences sera généralisée, il est nécessaire pour l'Albanais **de diversifier** son tissu économique vers le tertiaire et **d'élever** le niveau de qualification des emplois.

Un mouvement de diversification au cours de ces dernières années s'est opéré autour de la logistique. L'Albanais offre en effet des avantages pour ce type d'activités : des terrains et des zones d'activités bien situés et attractifs, avec des prix modérés et la possibilité sur Rumilly de disposer d'un embranchement fer.

En dehors des activités logistiques assurant **un service aux industries** implantées dans l'Albanais, et contribuant ainsi à les maintenir sur le territoire, le développement des activités logistiques ne sera donc pas encouragé sur le territoire.

Les zones d'activités et les produits immobiliers chercheront à accueillir d'autres activités : **des PMI/PME** pour atténuer la « dépendance » aux grands groupes, des **activités tertiaires**, de services aux entreprises ou aux particuliers.

Le développement économique du territoire passera aussi par le maintien d'une **agriculture performante** et la constitution d'une **économie touristique**.

Concernant l'agriculture, le SCOT souligne qu'il s'agit d'une activité économique productive pour laquelle la politique d'économie d'espaces et de concentration de l'urbanisation qui sera mise en œuvre permettra de fournir une lisibilité aux exploitants dans leurs décisions d'investissements.

1.4. Favoriser un développement commercial complémentaire des pôles anneciens et aixois

Le travail mené autour du Schéma de développement commercial a montré des enjeux de nature différente selon les cantons sur :

- Celui de Rumilly, il consiste à faire évoluer qualitativement l'offre commerciale et de la diversifier, de manière complémentaire avec les développements envisagés sur l'agglomération annecienne (extension de Seynod...);
- Celui d'Alby, il s'agit plutôt d'organiser le développement des commerces dans les bourgs.

Plusieurs scénarios ont été construits : c'est le scénario dit dynamique qui a été retenu, qui implique que l'offre commerciale évolue sensiblement pour faire diminuer le taux d'évasion à travers le développement des grandes surfaces.

Le SCOT se fixe comme objectifs de développement commercial :

- D'organiser le **renforcement du pôle commercial de Rumilly** en périphérie de la ville, sur l'entrée sud (RD 910) et le boulevard à échéance de 5/10 ans, autour en particulier d'un hypermarché et de moyennes surfaces spécialisées ;
- De préparer les développements futurs autour d'un ensemble de type galerie en centre de Rumilly (accueillant des commerces « locomotives »), aux pieds d'immeubles intégrés au tissu urbain, pour **redynamiser le petit commerce**;
- De favoriser le développement des **commerces de proximité** dans les bourgs des deux cantons (Sales, Marcellaz, Vallières, Saint Félix, Cusy, Gruffy, Viuz la Chiésaz), avec la possibilité de créer un supermarché à Alby (surface maximale de 900 m²) ;
- D'envisager un pôle multiservices sur Hauteville.

Par ailleurs, le SCOT promeut le renforcement des services au petit commerce : animation, stationnement, signalétique, etc.

Des développements du commerce envisagés à l'entrée sud de la ville, devront faire l'objet d'études d'urbanisme spécifiques (conditions d'accès et de stationnement ne gênant pas la circulation et l'accès au centre).

1.5. Maintenir et aménager son caractère rural

Cet attachement à la ruralité renvoie :

- Au souci de préserver le cadre de vie et ses éléments environnementaux structurants (environnement, agriculture, villages, paysages, cours d'eau, bocages...) plutôt qu'aux

modes de vie des habitants, qui sont « urbains » ce qui crée des exigences en terme de services et de « densité » ;

- A la volonté de tirer parti de ce cadre rural et de cette qualité de vie pour les résidents et touristes. L'atout de l'Albanais réside précisément dans son cadre rural, encore préservé, à proximité immédiate de grandes agglomérations (20 minutes) ;

Il est entendu sous un angle offensif (« nous avons vocation à jouer ce rôle dans le sillon alpin entre Aix et Annecy ») plutôt que défensif (« mettre des clôtures autour du territoire »).

Dans son projet, le SIGAL prend le parti de protéger et de valoriser les supports de sa ruralité que sont son agriculture, ses paysages et son architecture, ses ressources naturelles.

1.5.1. PROTÉGER UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE

L'élevage laitier de l'Albanais, productif et dynamique, est à la fois le principal garant de la qualité de ses paysages et l'activité emblématique de cet héritage rural revendiqué par tout le territoire.

Le SCOT participe à la pérennisation de cette agriculture par trois voies principales :

- La maîtrise de la consommation d'espace (le scénario retenu vise une économie de 40 % sur le scénario tendanciel).
- La protection des meilleures terres agricoles pour sécuriser les exploitants.
- La mise en place de protections autour des sièges d'exploitation dans les hameaux.

1.5.2. PROTÉGER LES PAYSAGES ET L'ARCHITECTURE ET LES MILIEUX NATURELS

Dans le territoire promis à un développement important, il ne peut être question de figer l'ensemble des paysages.

Le SCOT intervient à 5 niveaux :

- Il organise l'urbanisation en un pôle unique (ou en deux pôles) dans chaque commune, limitant ainsi l'impact sur les paysages agropastoraux et forestiers et sur les milieux naturels, en réduisant notamment le morcellement et le mitage du territoire.
- Il réaffirme la triple vocation naturelle, agropastorale et touristique des sommets du Clergeon, de la Montagne des Princes et du Semnoz et pérennise leur classement en zones naturelle ou agricole adaptées à ces vocations.
- Il protège et organise la mise en valeur de la trame verte, élément structurant des paysages de l'Albanais, composée des grands massifs boisés, des boisements linéaires suivant les cours d'eau (la trame hydro végétale) et certaines voies, et des massifs végétaux qui accompagnent les zones humides.

- Les zones humides sont indissociables de cette trame hydro végétale dans le sens où leur pérennité est liée à leur fonctionnement en réseau, assuré notamment par ces liaisons hydro végétales. Ces zones humides font partie intégrante de l'identité de l'Albanais.
- Il préconise notamment la protection, la reconstitution et la mise en valeur systématique de cette identité Albanaise à forte composante rurale en cours de constitution.
- Il suscite des projets de confortement et d'aménagement des centres villes/bourgs/villages de qualité, en imposant ou en préconisant selon les cas des procédures qui favorisent la production d'espaces urbains de qualité.

1.5.3. *PROTEGER LES RESSOURCES NATURELLES*

L'élaboration du Projet d'Aménagement et de développement Durable a été menée avec beaucoup d'attention à la gestion de la ressource eau, mais tous les domaines de l'eau n'en sont pas au même niveau de maturation :

- Eau potable : le SCOT a contribué à sensibiliser les collectivités au problème de la ressource. Il faut avancer dans la mutualisation des ressources disponibles pour assurer la satisfaction des besoins de la prochaine décennie, et il faut disposer d'importantes ressources supplémentaires pour la décennie suivante.
- Eaux usées : les deux cantons sont maintenant dotés de schémas directeurs, mais alors que le canton d'Alby entreprend son deuxième programme quinquennal d'équipement sous maîtrise d'ouvrage intercommunal, dans le canton de Rumilly les communes ont gardé cette compétence et il est vraisemblable que certaines d'entre elles ne pourront s'équiper que très lentement.
- Eaux pluviales : le SIGAL a engagé une étude de diagnostic sur l'ensemble du territoire.
- Cours d'eau : le Chéran a fait l'objet d'un contrat de rivières. L'étude d'un contrat Fier est à engager.

Le SCOT récapitulera et cartographiera toutes les protections établies sur les habitats et biotopes intéressants.

1.6. **Organiser le développement touristique**

En matière de tourisme, une stratégie de développement a été définie, dont les objectifs et les modalités sont convergentes avec les orientations du PADD.

En effet l'Albanais n'est pas une destination naturelle touristique : les capacités d'accueil sont faibles, les lieux de séjour se trouvent plutôt dans les territoires voisins etc. Pour autant, il existe un marché de proximité important, sur lequel l'Albanais peut se fonder

pour structurer et développer son économie touristique. Pour ce faire, il est essentiel de préserver ce qui fait l'attractivité du territoire : un milieu rural à moins de 20 minutes du domicile, un espace de jeux et de détente avec les cours d'eau du Chéran et du Fier, les massifs du Semnoz et du Clergeon..., la possibilité de se ressourcer sans difficultés, des paysages et des milieux qui ont su conserver leur intégrité.

Les orientations stratégiques proposées visent à faire de l'Albanais, en liaison avec l'activité agricole, un territoire attractif pour ses résidents, un espace de rupture pour les urbains de proximité et un territoire d'excursion pour les touristes en séjour autour de l'Albanais.

Ceci suppose de :

- Aménager l'espace en favorisant les accès aux milieux naturels, notamment des sites naturels forts (gorges du Chéran, Val de Fier, Tours Saint Jacques...) et des sentiers, ainsi que de créer des perméabilités avec les zones urbaines voisines par l'aménagement de liaisons alternatives à l'automobile (voies vertes, véloroute ...);
- Créer des équipements phares pour attirer la clientèle de proximité autour des points forts du territoire : l'eau (base de loisirs), les promenades, les produits du terroir (de type comptoirs de l'albanais);
- Qualifier et accompagner l'existant, notamment les lieux de visite existants et l'hébergement;
- Organiser la fonction de promotion, d'animation du territoire et d'ingénierie touristique;
- Valoriser les centres villes historiques et le patrimoine architectural.

Ces aménagements ne doivent pas mettre en cause l'équilibre des milieux naturels.

1.7. Organiser la croissance des déplacements

La croissance des déplacements doit être anticipée pour en éviter les effets négatifs sur le territoire :

- Risques croissants d'accidents.
- Nuisance dans la traversée des espaces urbains.
- Nuisances environnementales.
- et améliorer la qualité et le cadre de vie du territoire.

Le SCOT se fixe deux grandes orientations en matière d'organisation des déplacements :

- ⇒ Favoriser **la croissance des modes de transports collectifs et des modes doux** ;
- ⇒ Traiter **les points noirs en matière d'infrastructure routière** tout en en limitant les effets de l'amélioration de l'accessibilité sur l'urbanisation.

Sur le premier point, le SCOT le fera en :

- Contribuant à densifier et à structurer l'urbanisation (habitat et activités) de manière à favoriser la desserte en transports en commun.
- Proposant la mise en œuvre d'une politique volontariste de développement des transports collectifs.
- Facilitant le développement des modes de transport doux sur le territoire : voies vertes et pistes cyclables, vélo routes.
- Facilitant le report modal avec la création de parkings relais aux points stratégiques du territoire.

Toutefois, cette stratégie ne sera viable que dans le cadre d'une concertation entre les différentes autorités organisatrices sur le bassin annecien. Il sera sans doute nécessaire pour ce faire de créer une communauté de déplacements à cette échelle, pour optimiser également les déplacements entre gares, domicile et travail.

Sur le second point, le SCOT met en avant un « schéma routier » qui vise à résoudre les principales difficultés liées à la traversée des communes ou aux risques d'accidents. Le principe retenu est de rendre plus conviviale et moins dangereuse la traversée urbaine. Mais cet effort ne devra pas permettre l'urbanisation de nouveaux secteurs desservis par l'infrastructure de contournement.

1.8. Conforter l'identité du territoire

La « polarisation » annecienne, l'influence grandissante d'Aix/Chambéry, le fait que la partie savoyarde de l'Albanais ne ressorte pas du périmètre du SCOT, la présence du Parc National Régional des Bauges et de son image valorisante... autant de stimulations pour favoriser la construction d'une image et d'une identité pour le territoire. Les relations entre les deux cantons peuvent paraître encore trop limitées alors qu'ils sont confrontés aux mêmes enjeux de maîtrise de la pression résidentielle par exemple.

Entouré de territoires bénéficiant d'une forte identité (Annecy, Aix-les-Bains, les Bauges...), l'Albanais doit également développer sa propre image en mettant en avant ses atouts et complémentarités avec ses « voisins ».

Cette identité devra se construire chemin faisant et de manière progressive. Après le Contrat Global de Développement, le SCOT y contribuera en posant les bases d'une politique économique partagée créatrice d'emplois, en orientant la localisation des grands équipements de façon à ce qu'il favorise les liens, en promouvant une image commune du territoire autour du cadre de vie, de l'attractivité résidentielle.

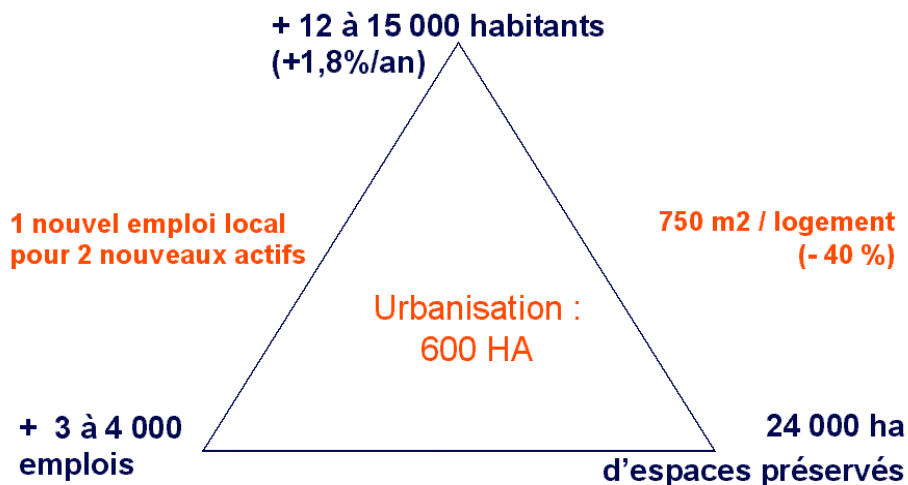
Cette identité se décline spécifiquement au sein du Sillon Alpin en complément des territoires voisins :

- L'Albanais affirme son caractère résidentiel et économique spécifique au sein du Sillon Alpin
- L'Albanais haut-savoyard, avec ses espaces naturels et ruraux, s'affirme comme une coupure d'urbanisation entre Annecy et Aix-les-bains.
- L'Albanais haut-savoyard affirme sa vocation d'accueil de PMI, en complément du tissu industriel et technologique d'Annecy et de Chambéry – Aix.
- L'Albanais haut-savoyard développe son pôle commercial spécifique en complément des grands équipements des deux métropoles voisines.

1.9. En conclusion : chiffres cibles

L'ensemble de ces orientations vise à maîtriser le développement de l'Albanais au cours des 20 prochaines années. Il peut être condensé en 3 chiffres cibles :

- Accueillir 12 à 15 000 habitants supplémentaires
- En ne consommant pas plus de 600 ha
- Et créant les possibilités d'accueillir 3 à 4 000 emplois supplémentaires



2. Les orientations thématiques

Elles concernent :

- Le logement et l'habitat,
- L'activité économique,
- L'agriculture,
- L'environnement,
- Le commerce,
- Les équipements,
- Les réseaux,
- Les déplacements,
- Le tourisme.

2.1. Le logement et l'habitat

2.1.1. *LES OBJECTIFS DU PADD*

Le SIGAL se donne pour objectifs :

- D'infléchir le rythme de croissance de la population.
- De pouvoir accueillir et répondre aux besoins de logement de populations diversifiées (jeunes, personnes âgées ménages mono parentaux, couples primo accédants...) pour ce faire de diversifier les formes de logement, en donnant une place plus grande au logement collectif, locatif et aux différentes formes de logement social.
- De diminuer le niveau de consommation foncière par logement.

2.1.2. *LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS CIBLES*

Ces orientations correspondent aux objectifs cibles suivants :

- 12 000 à 15 000 habitants supplémentaires en 20 ans, ce qui correspond à une inflexion notable du rythme de croissance. L'objectif cible correspond à une progression moyenne annuelle de 1,8 % (contre 2,1 % entre 1990 et 1999)².
- 6 000 à 8 000 logements nouveaux pour accueillir ces habitants supplémentaires.
- 22 ha consommés en moyenne pour l'habitat par an (contre 32 actuellement), soit une réduction sensible de la consommation moyenne d'espace par logement (750 m² contre 1 250 m² dans la période précédente).

Par type de logements, l'objectif cible est de plus de 40 % des logements nouveaux en densité moyenne (c'est-à-dire 750 m² / logement), essentiellement sur Rumilly, les bourgs et quelques opérations dans les villages.

² Cette augmentation s'applique aux chiffres constatés fin 2003, indiqués en annexe.

L'objectif cible de production de logements locatifs est de 30 % des logements nouveaux produits

L'objectif de logement social porte sur une moyenne de 20 % des logements produits (soit 60/an - pour mémoire, de 96 à 99: # 50 logements / an dont 70 % sur Rumilly). Ces logements sociaux seront mieux répartis sur le territoire : l'objectif cible est de faire que chaque commune produise des logements sociaux sur la période du SCOT et à Rumilly de maintenir le taux actuel. Cet objectif de maintien se justifie pour des raisons opérationnelles : il n'est pas sur que les premières années les autres communes puissent venir compenser le rôle de Rumilly en matière de production de logement social. Il faut donc opérer une transition progressive

Spatialement, le PADD consiste à organiser le territoire selon le scénario Villes / Bourgs / Villages, en affectant à Rumilly un objectif plus qualitatif que quantitatif, en renforçant les bourgs pour leur permettre de devenir des pôles de commerces et services de proximité, en freinant les plus grosses communes villages qui sont très sollicitées et en étoffant les plus petites pour leur permettre de conforter leurs équipements scolaires et périscolaires.

Sur Rumilly :

Un ralentissement léger à Rumilly pour ne pas bloquer le marché foncier et immobilier et se donner le temps de gérer la pression immobilière. La ville accueillerait 2 500 à 3 000 habitants supplémentaires (20 % de la croissance totale sur l'Albanais). Le rythme de croissance de la population se ralentirait légèrement pour passer de 1,35 % /an entre 1990 et 1999 à 1,2 % pour les 20 années à venir. Un objectif de 1200 logements minimum sur 20 ans est fixé, soit une inflexion par rapport à la dernière période intercensitaire et toutes dernières années.

La répartition par type de logements serait la suivante : 70 % de logements collectifs, 18 % d'individuels groupés, 12 % de logements individuels.

La répartition des ces 1 200 nouveaux logements se ferait par ailleurs à 60 % en accession et à 40 % en locatif (dont la moitié en logement social PLUS et l'autre moitié en logement intermédiaire, dont PLS).

Le volume de logements sociaux sur la ville passerait de 1 033 à 1 300 de façon à maintenir une proportion à peu près constante du logement social (20 % du parc de logements de la ville³).

³ Cette valeur ne prend pas en compte les PLS et si on les inclus, le taux de logements sociaux s'établit à 22%.

Cette évolution est motivée par le souci de renforcer « qualitativement » la croissance de la ville : il s'agit d'aider Rumilly à développer ses fonctions centrales, à diversifier le parc de logements (tout en maintenant un rythme de production suffisant, notamment dans les premières années de mise en œuvre du SCOT). **La croissance se fera d'abord par le renouvellement et la densification plutôt que par l'extension périphérique.**

Sur les communes bourgs :

La croissance des **huit communes bourgs** sera favorisée de manière à ce qu'elles atteignent rapidement un seuil de population leur permettant de financer et de pérenniser des équipements collectifs, des commerces et de services. Elles accueilleront un peu moins de 6500 habitants supplémentaires, ce qui leur permettra d'atteindre 18 000 habitants en 2022 et représentera 42 % de la croissance prévue dans l'Albanais. Ceci nécessitera 2528 logements supplémentaires sur 20 ans, dont 25 % seront des logements sociaux (*soit un peu moins de 30 en moyenne annuelle*).

La répartition par type de logements sera la suivante : 25 % de logements collectifs, 50 % d'individuels groupés, 25 % d'individuels.

Cette évolution est motivée par l'objectif de maîtrise de la croissance résidentielle et d'organisation de l'espace. Elle s'obtiendra par la concentration de 75 % des nouveaux logements dans les chefs-lieux et dans les extensions limitées des hameaux et par la mise en œuvre de procédures de ZAC pour maîtriser les opérations. Est identifié comme **site stratégique** pour le SCOT le triangle formé entre **Alby, Saint Félix et Rumilly** (cf carte dans la partie économique), qui devra accueillir l'essentiel des activités économiques dans les 20 ans à venir et sur lequel peut être envisagée la création d'un espace de loisirs autour des loisirs aquatiques. Mais cet espace devra préserver des espaces agricoles homogènes et viables.

Sur les communes villages :

Les 20 **communes villages** accueilleront 5 680 habitants supplémentaires dans les 20 ans (38 % de la croissance de l'Albanais). Elles devraient compter 17 000 habitants en 2022.

Leur taux de croissance sera légèrement inférieur à la dernière décennie. Elles devront développer 2 270 logements nouveaux, avec une répartition entre le collectif (20 % des logements nouveaux), l'individuel groupé (45 %) et l'individuel (35 %). 10 % des logements nouveaux seront des logements sociaux (soit à peu près 9 en moyenne par an). Un phasage dans le développement de ces communes est nécessaire : certaines veulent croître plus vite pour atteindre une taille permettant de maintenir les équipements



de proximité comme l'école et de financer les investissements nécessaires au niveau des réseaux.

Pour réellement renforcer l'armature urbaine, il faut certes accentuer le poids de population des communes bourgs, mais il faut aussi, dans chaque commune, regrouper l'habitat pour économiser l'espace, éviter le mitage, rapprocher la population des pôles d'équipements et de services de proximité, et faciliter l'organisation des transports en commun.

Pour cela, le PADD prévoit que, dans chaque commune, 65 % de la croissance en logements sera organisée sur un seul, éventuellement deux pôles, et que la croissance des autres hameaux sera limitée, globalement à 35 % de la croissance de la commune, et individuellement ne pourra pas excéder un hectare.

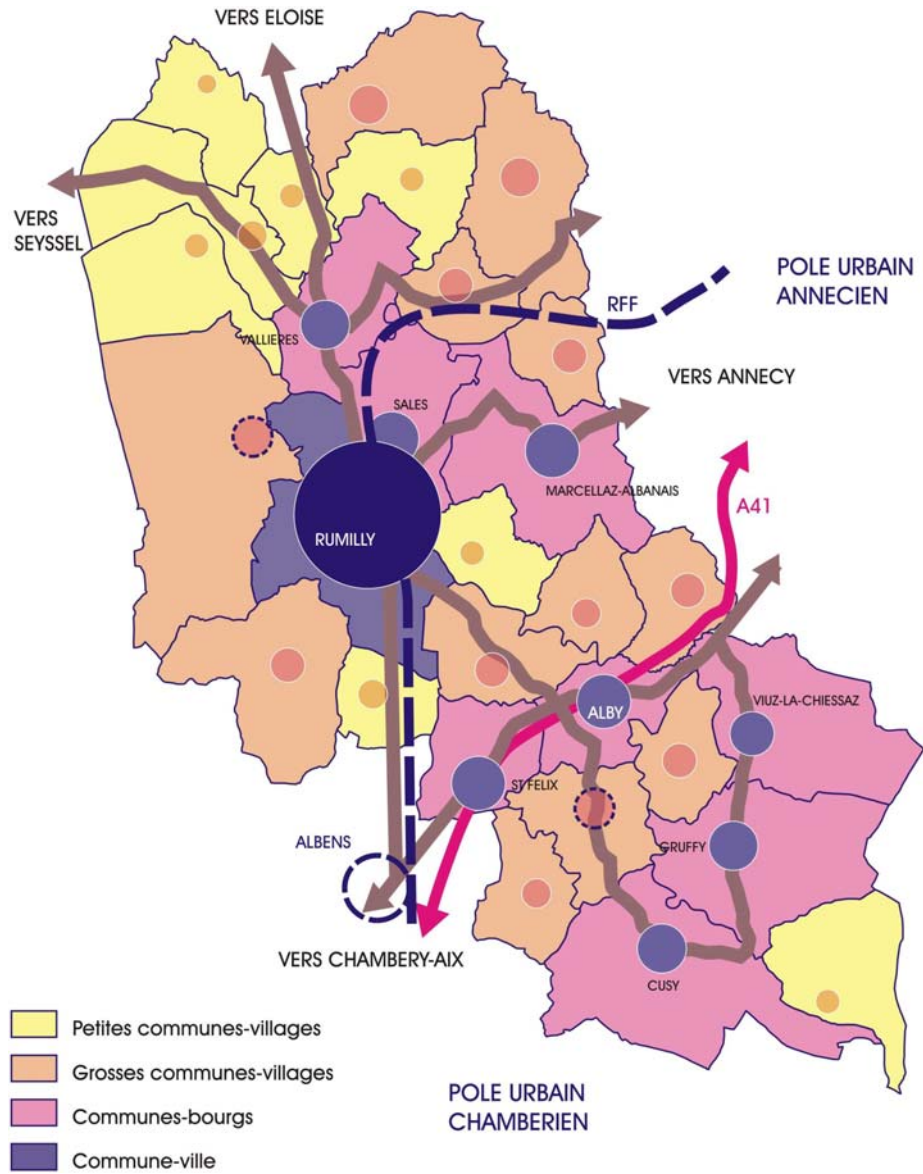
Le territoire du SIGAL disposera d'un programme local de l'habitat (PLH), qui devra être articulé à celui de l'agglomération annecienne.

Une étude globale sera réalisée sur le territoire du SCOT. Les résultats de celle-ci détermineront la nécessité de conduire un ou plusieurs PLH pour les deux cantons.

L'accueil des gens du voyage se fait conformément au schéma départemental idoine.



Armature urbaine : les quatre niveaux de communes



2.2. L'activité économique

2.2.1. LES OBJECTIFS DU PADD

Les objectifs qualitatifs du PADD visent à :

- Maintenir un niveau d'activité élevé, tout en acceptant une légère diminution du rapport emplois/actifs. Ce niveau d'activité est important car il permettra d'éviter une trop grande dépendance à l'agglomération annecienne et donc un accroissement des déplacements domicile travail qui viendrait saturer les réseaux. A contrario, une partie des emplois créés seront occupés par des gens extérieurs au territoire, ce qui rendra nécessaire une amélioration des réseaux et de l'offre de transports.
- Conforter le développement industriel et l'adosser à une économie de services. L'industrie demeure le principal atout du tissu économique de l'Albanais. Mais il sera nécessaire à l'avenir de diversifier l'économie du territoire et de développer les emplois dans le secteur des services aux entreprises mais aussi des particuliers. Ce développement tertiaire s'opérera en ciblant principalement les PME/PMI et en valorisant la logistique comme fonction d'appui à l'industrie.
- Renforcer la visibilité et la lisibilité du territoire sur le marché de l'implantation dans le secteur. L'Albanais dispose de zones d'activités attractives en raison de leur situation, de la qualité et du coût des terrains, de l'environnement et de la proximité de la main d'œuvre. Le SCOT visera à renforcer ses atouts par la localisation des zones d'activités structurantes.
- Contribuer à l'émergence et au développement d'une économie touristique.

2.2.2. LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS CIBLES

Les objectifs cibles visent à créer les conditions d'accueil pour 3 000 à 4000 emplois nouveaux dans l'industrie et les services, ce qui nécessitera de pouvoir disposer d'un potentiel de 80 à 100 ha de terrains sur la période du SCOT.

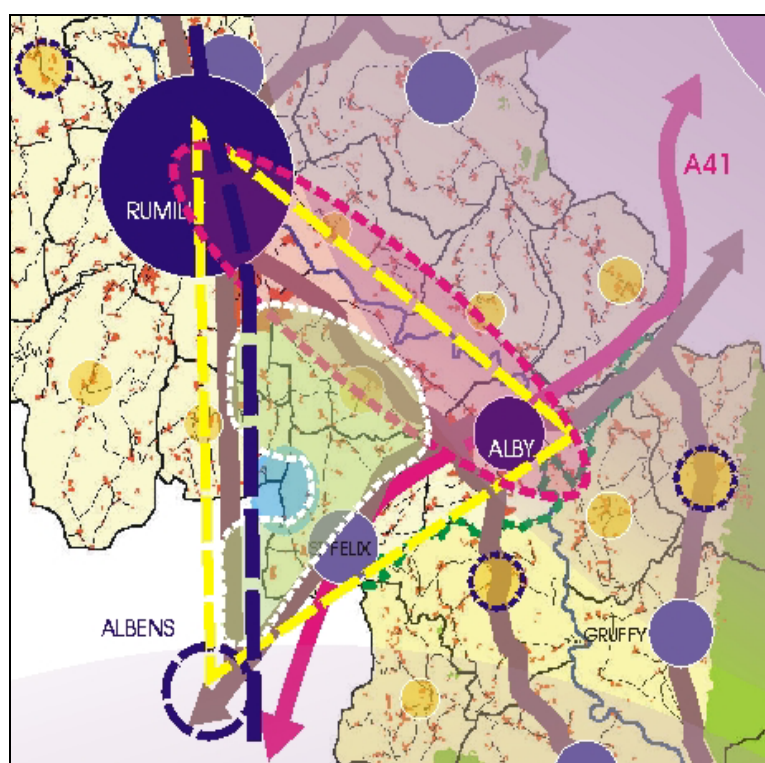
L'objectif est ambitieux car il revient à créer les conditions d'accueil pour 150 à 200 emplois nouveaux par an. (mais pas hors de portée au regard des tendances passées).

Le foncier commercialisé se situerait dans une moyenne de 4 à 5 ha par an, ce qui est supérieur aux tendances passées. ***Il ne s'opérera pas forcément par conquête des terrains agricoles mais aussi par densification et renouvellement des zones d'activité existantes, ou encore par création de produits d'accueil nouveaux en milieu urbain (particulièrement sur Rumilly et Saint Félix).***

Le PADD fixe comme orientations précises :

- La mise en œuvre de **zones intercommunales structurantes** sur le « triangle » Rumilly / Alby / Albens. Ces zones devront permettre de développer une gamme de produits d'accueil diversifiée, avec des tènements fonciers importants pouvant être mobilisés sur de grands projets (entre 3 et 5 ha) et des lots de plus petite dimension (à vocation de petites entreprises).

Localisation des zones de développement économiques intercommunales sur l'Albanais



- La densification et le renouvellement des zones existantes par identification et comblement des dents creuses.
- Le développement de produits immobiliers en milieu urbain de type R+2 ou sous forme de village d'entreprises permettant d'offrir un immobilier d'entreprises conjuguant surface de production/Stockage/exposition avec des surfaces de bureaux
- L'amélioration de la qualité environnementale des zones (traitement paysager, etc.) et l'engagement de démarches qualité pour les nouvelles zones aménagées.

Les zones artisanales, répondant à un besoin de proximité et d'une surface inférieure à 2 ha relèvent des PLU.

2.3. L'agriculture

2.3.1. LES OBJECTIFS DU PADD

Le PADD considère l'agriculture comme une dimension majeure de la ruralité constitutive de l'identité albanaise et comme une fonction essentielle au développement de l'Albanais, à la fois :

- Par sa contribution à la production de richesses et d'emplois
- Par son apport au développement d'une économie touristique sur l'Albanais : valorisation de produits du terroir
- Et enfin par sa contribution à l'entretien des paysages et au cadre de vie, élément central de l'attractivité et de l'image de l'Albanais

Le SCOT a pour objectif de soutenir le développement de l'agriculture en fournissant aux exploitants une lisibilité sur le devenir des espaces agricoles, ce qui permettra aux chefs d'entreprises agricoles d'optimiser leurs investissements.

Le PADD valorise l'économie forestière et la valorisation de cette ressource (économique et énergétique).

2.3.2. LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS CIBLES

Les orientations du PADD visent à préserver au maximum l'espace agricole par une politique générale d'économie d'espace et de maîtrise du développement résidentiel, notamment dans les hameaux :

- Maîtrise de l'urbanisation et réduction des espaces « consommés » pour l'urbanisation,
- Confortement limité et sélectif des hameaux, l'extension résidentielle dans l'espace rural-agricole ne pouvant se faire que si elle ne gêne pas l'activité agricole, et mise en place de protections autour des sièges d'exploitation,
- Protection des grandes entités agricoles (dont certaines pourront devenir des Zones Agricoles Protégées) en particulier dans le « triangle » central.

Cette maîtrise du développement résidentiel devra permettre de ne consommer que 600 ha pour une croissance démographique de 12 000 à 15 000 unités, soit 40 % de moins que dans le scénario tendanciel, ces surfaces étant pour une large part déjà incluses dans les zones urbaines ou à urbaniser des documents d'urbanisme applicable.

Par ailleurs la stratégie touristique viendra en appui du développement de l'agriculture par la valorisation des produits du terroir.

2.4. L'environnement

2.4.1. LES OBJECTIFS DU PADD

La qualité de l'environnement de l'Albanais représente un élément essentiel du cadre de vie rural de l'Albanais mais aussi d'appui pour le développement de l'économie touristique.

En conséquence, le PADD se fixe comme objectifs de :

- Préserver le cadre de vie de l'Albanais par la protection des sites et des paysages remarquables, notamment la trame hydrovégétale qui parcourt le territoire, les piémonts des massifs et surtout celui du Semnoz qui est particulièrement attractif, et en suscitant des projets de confortement et d'aménagement des chefs-lieux de grande qualité.
- Valoriser ce cadre en organisant l'accès aux sites naturels et la liaison avec les zones urbaines proches (cf chapitre sur les transports).
- Organiser les complémentarités avec l'action du parc naturel des Bauges.

2.4.2. LES ORIENTATIONS PRECISES ET LES OBJECTIFS CIBLES

Le SCOT contribuera à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement de la manière suivante :

- la politique générale d'économie d'espace et de maîtrise du développement résidentiel réduira la pression sur les espaces naturels ;
- la protection des sites d'intérêt environnemental sera développée à deux niveaux :
 - *une protection forte sera instituée sur les massifs, sur les alpages sommitaux, sur tous les cours d'eau et leurs ripisylves, sur les étangs et le très intéressant réseau de zones humides de l'Albanais (actuellement inventorié mais non protégé),*
 - *une exigence de réflexion approfondie en préalable à tout aménagement pour intervenir sur certains sites comme les piémonts du Semnoz ou des éléments paysagers comme la trame bocagère d'arbres et de haies qui sont à la fois de grande qualité et très fragiles.*

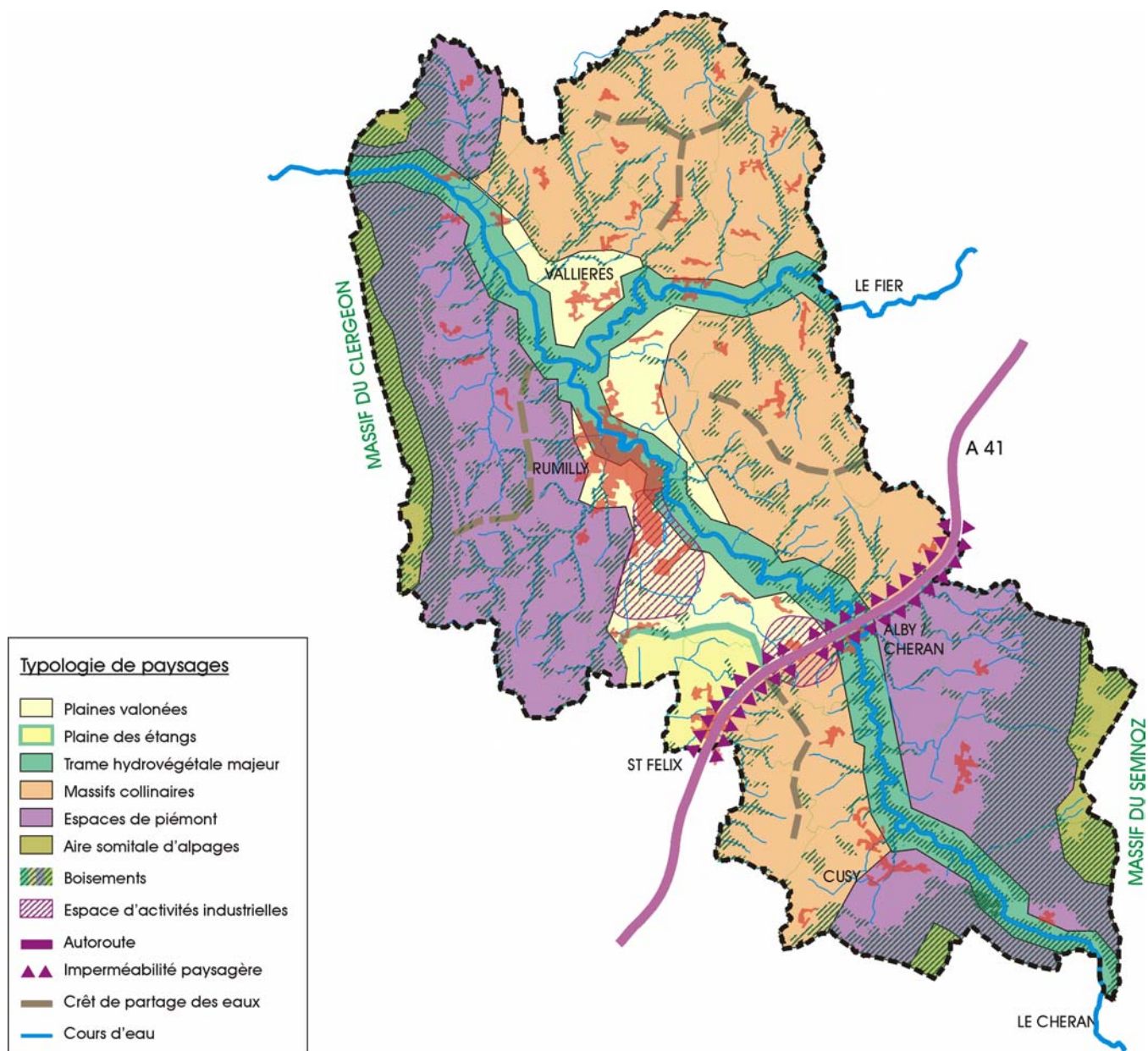
Le réseau de corridors écologiques que constitue la trame hydro végétale devra être entretenu sur l'ensemble du territoire, non seulement au niveau des principales rivières, mais également au niveau des ruisseaux et de leurs ripisylves ;

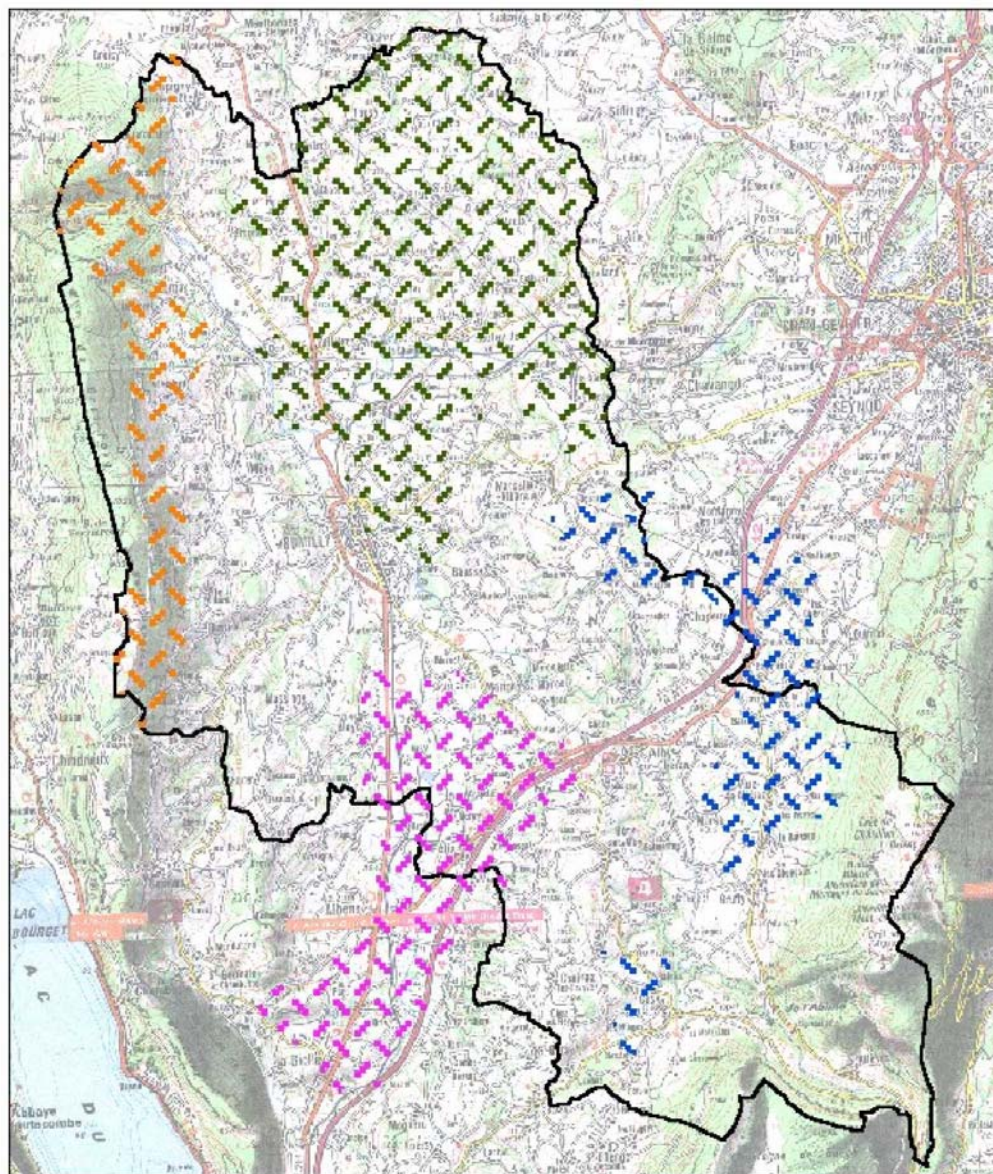
- La mise en valeur de cette trame hydrovégétale y compris dans les zones urbaines contribuera à les structurer et les marquera de cette identité rurale revendiquée par l'Albanais ;
- La mise en valeur de l'identité architecturale de l'Albanais ;
- L'aménagement des sites naturels forts (Gorges du Chéran, Val de Fier, Tours Saint Jacques, massif du Semnoz et du Clergeon...) de manière à en améliorer l'accès et les conditions de fréquentation : par la création de parkings, d'aires de pique-nique,

d'espaces de jeu, d'espaces d'embarquement pour la randonnée nautique et l'entretien des sentiers de randonnée.

Ceci devrait permettre de préserver 7 500 hectares de zones naturelles : il n'y aura donc pas de diminution des espaces naturels même avec une croissance forte de la population et des emplois



Carte : les caractéristiques paysagères de l'Albanais



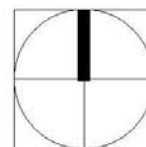


Agir pour la Sauvegarde des Territoires et de Espèces Remarquables ou Sensibles, Novembre 2004

Localisation des secteurs à enjeux au regard des milieux et espèces identifiés

-  Enjeu relatif à la gestion des prairies sèches
-  Enjeu relatif à la gestion du paysage bocager
-  Enjeu relatif à la gestion des zones humides
-  Enjeu mixte: gestion des zones humides et préservation du bocage
-  Territoire du SCOT

0 5 Km

Sources des données:
Origine RIS 74 - Droits réservés - 1998

2.5. Le commerce

2.5.1. LES OBJECTIFS DU PADD

Le scénario retenu par le SIGAL est celui d'une évolution dynamique de l'offre commerciale, afin de diminuer le taux d'évasion.

Sur Rumilly, cela permet :

- Le passage d'un supermarché à un hypermarché à une des extrémités de la rocade ouest ;
- L'implantation d'une galerie commerçante intégrée au tissu urbain, permettant de regrouper les commerces du centre ville par exemple, en limite sud de celui-ci ;
- L'autorisation d'extension ou d'implantation de nouvelles surfaces spécialisées, en particulier le long de l'entrée sud de la ville.

L'extension de la zone commerciale sur la RD 910 sera précédée d'une étude d'aménagement d'entrée de ville traitant les problèmes urbains et paysagers sur l'ensemble du secteur allant de la voie ferrée à la rupture de pente sur l'autre côté de la RD 910, entre Martenex et le pont du Mont-Blanc.

Sur le reste du canton, le PADD vise à créer ou renforcer en particulier les pôles de proximité de :

- Sales (implantation d'une pharmacie) ;
- Marcellaz-Albanais: création d'un multiservice attendant au restaurant ;
- Vallières: confortement et réaménagement ponctuel par transfert-extension de la petite alimentation ;
- Hauteville : pôle multiservices.

Sur le canton d'Alby, le choix est de favoriser une organisation commerciale répartie. L'équipement commercial restera grosso modo identique, aucun bourg n'atteignant dans les 20 le seuil nécessaire de 3 000 habitants pour « prétendre à plus ».

L'orientation immédiate porte sur le développement du réseau de pôles de proximité :

- Saint Félix : Réaménagement ponctuel et extension de la supérette,
- Cusy : Transfert-extension de la petite alimentation,
- Gruffy : Pharmacie (suivant réglementation).
- Viuz-la-Chiesaz : Création d'un multiservice,

Le schéma n'exclut pas pour autant l'autorisation de création d'un supermarché (surface maximale autorisée 900 m²), à Alby, sur une localisation à étudier.

2.6. Les grands équipements

2.6.1. LES OBJECTIFS DU PADD

La croissance de la population, son évolution (par le vieillissement notamment) va susciter de nouveaux besoins en équipements, qui devront être assurés sur le territoire ou à proximité, dans l'agglomération annecienne par exemple.

Ces équipements sont les suivants :

- Pour les **grands équipements** dont la localisation doit être inscrite dans le SCOT :
 - Un nouveau **collège** à prévoir dans la période du SCOT, d'une capacité de 600 élèves, ainsi que ses équipements d'accompagnement, dans la zone urbaine de Rumilly.
 - **Équipement culturel** de capacité suffisante pour envisager la tenue d'événements culturels importants, dans le centre de Rumilly.
 - **Véloroute** permettant de relier Annecy, Rumilly et Aix-les-Bains.
- Pour les équipements et services de proximité :
 - **Les équipements médicalisés : pour répondre aux besoins insatisfaits, il faudra diversifier et répartir l'offre en direction des personnes âgées avec les foyers logements, l'accueil de jour et soins de suite à domicile, les solutions pour les personnes âgées dépendantes ; il doit en être de même pour les équipements en faveur des personnes handicapées.**
 - Équipements polyvalents, avec des lieux associatifs offrant une capacité minimale d'accueil pour des événements
 - Stade pour l'athlétisme, le rugby et le football.
 - Maillage de pistes cyclables .
 - Piscine couverte.

2.7. Les réseaux

2.7.1. LES OBJECTIFS DU PADD

L'eau est une ressource précieuse sur le territoire de l'Albanais et les prévisions de croissance de la population et de l'activité vont dans les années à venir accroître la demande.

Le PADD fixe comme objectif la mise en œuvre d'une **politique globale de gestion de l'eau concernant l'eau potable, les eaux usées et les eaux pluviales.**

EAU POTABLE :

Dans l'état actuel de la production et de la distribution d'eau potable du territoire, les disponibilités en eau potable constitueront, à court terme, pour plusieurs communes, un facteur limitant le développement.

La protection des sources reste une affaire d'actualité (957 ha).

Dès à présent il est urgent de mutualiser une part significative des ressources en eau maîtrisées pour permettre le développement prévu dans les 10 prochaines années.

Mais, il est également indispensable d'engager dès maintenant les prospections pour disposer des ressources nécessaires au développement projeté dans la décennie 2012 / 2022.

La mise en place d'un schéma directeur d'eau potable est donc une priorité.

EAUX USEES :

Les deux cantons sont dotés d'un schéma directeur d'assainissement. Toutefois, si la réalisation des équipements collectifs est gérée par la CC du Pays d'Alby, dans le canton de Rumilly, cette compétence reste aux communes.

Dans l'état actuel des équipements, la capacité d'assainissement constituera un facteur limitant le développement de certaines communes, qu'il faudra résoudre.

EAUX PLUVIALES :

Le SIGAL a engagé une démarche de diagnostic des risques liés aux eaux pluviales et des équipements de collectes.

CONTRATS DE RIVIERES :

Après le contrat du CHERAN, le SIGAL souhaite la mise à l'étude d'un **contrat FIER**.

RESEAUX INFORMATIQUES :

Le territoire se raccordera au réseau informatique haut débit, en particulier le réseau en fibre optique de l'A41, afin que l'ensemble du territoire soit desservi.

2.8. Les déplacements

2.8.1. QUELQUES DONNEES DE CADRAGE GENERALES ET SUR L'ALBANAIS

Les caractéristiques de la mobilité des ménages sont les suivantes :

- Augmentation des déplacements motorisés ; réduction de la part des déplacements domicile travail dans le total des déplacements (30 à 40 %) ;
- Augmentation du taux de motorisation des ménages (+19 %) et par personne (+ 28 %) au cours de ces 20 dernières années ;
- Augmentation de la distance parcourue (23 kms, + 30 % depuis 1982 +65 % pour la périphérie) mais stabilisation des temps de déplacement (50 à 55 minutes selon les lieux) ;
- On peut cependant prévoir une stabilisation de la mobilité et des distances temps parcourus avec l'impact du vieillissement, le niveau de motorisation déjà très élevé, les efforts déployés en matière d'offre de transports ainsi que de renouvellement des villes.

Au niveau de l'Albanais :

Les déplacements vont croître mécaniquement à l'intérieur du territoire et avec les autres territoires sous les effets conjugués :

- de l'augmentation de la population et des besoins liés aux pratiques d'achat et de loisirs (estimés à plus 1 % par an, 17 000 en fin de période),
- des nouveaux déplacements domicile travail induits par les nouveaux actifs résidents (estimés à 7 000 en fin de période).

2.8.2. LES OBJECTIFS DU PADD

Compte tenu de ce contexte et de la pression croissante sur les infrastructures, les objectifs du PADD sont :

- **d'améliorer les conditions de circulation et de maîtriser le trafic routier** en le concentrant sur les grands axes de développement et en évitant au maximum les traversées de ville et de villages par des axes à fort trafic (Organiser la) cohabitation entre traversées urbaines et résidentielles et système viaire ;
- de **favoriser le report modal sur les transports collectifs** et accroître leur part de marché, notamment les déplacements domicile travail et étudiants
- de **faciliter le développement des modes de transport doux** sur le territoire : voies vertes et pistes cyclables, vélo routes ;
- de faciliter le **report modal** (voiture particulière-transport en commun) **avec la création de parkings relais** aux points stratégiques du territoire.



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L

Carte : évolution projetée de trafics



2.8.3. LES ORIENTATIONS PRECISES ET LES OBJECTIFS CIBLES

2.8.3.1. L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE CIRCULATION ET LA MAITRISE DU TRAFIC ROUTIER (RD 910)

Le PADD se fixe pour objectifs :

- Le report des déplacements domicile travail sur l'autoroute et la requalification de la RN 201 ;
- La liaison Rumilly / Alby par Marigny Saint-Marcel, pour en améliorer fluidité et sécurité et pour réduire les nuisances pour les riverains ;
- De soutenir la réalisation de la liaison autoroutière Allonzier-Saint Julien, afin d'alléger la circulation de transit dans l'Albanais ;
- La liaison de Gruffy à la RN 201⁴ pour en améliorer la sécurité ;
- Le tracé de ces deux contournements devra prendre en compte l'environnement (et s'accompagner dans les PLU de mesures de maîtrise de l'urbanisation dans les secteurs desservis) ;
- Le contournement est (voire nord) de Rumilly par Sales et Boussy⁵, avec un nouveau franchissement du Chéran.

La route des Creuses devra faire l'objet d'aménagements de sécurité mais il n'est pas prévu de faire de cet axe un vecteur important de communication entre le territoire et l'agglomération annecienne, de manière à ne pas renforcer les pressions sur l'urbanisation des communes,

L'amélioration de la D14 entre Vallières/Hauteville/Epagny, sans augmentation de son gabarit

De manière générale, deux principes devront être mis en œuvre sur la période du SCOT :

- **Sécuriser le fonctionnement urbain dans les traversées des milieux denses. L'urbain est prioritaire par rapport à la voirie ;**
- **Freiner l'urbanisation lorsque celle-ci se rapproche des voies à grande circulation.**

⁴ Ce nouveau parcours, qui contournera le chef-lieu de Gruffy par une voie nouvelle, puis traversera Mûres sur des voies existantes et des voies nouvelles, et enfin rejoindra la RN201 en traversant le nord d'Alby par un nouveau tracé, doit permettre, alors que le trafic poids-lourds est en forte progression, de réaliser à partir de l'amont de Gruffy un accès sécurisé à la RN201 et de rendre la RD5 à une fonction de desserte des villages de Gruffy, Viuz et Balmont.

⁵ Le contournement est de Rumilly doit permettre de relier la RD16 et la RD3 en évitant le tissu urbain dense de Rumilly et sans faire le détour par le contournement ouest. Il améliorera considérablement la liaison entre le nord de l'Albanais et le triangle des zones d'activités économiques. Il desservira le pôle ludoscolaire du Chéran depuis le nord comme depuis le Sud du territoire.

2.8.3.2. *FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET DES MODES DOUX*

Le PADD se fixe comme objectifs de mettre en œuvre une politique volontariste de développement des transports collectifs (cars, train, co-voiturage) et des modes doux (vélo, piéton) sur son territoire.

Pour ce faire, il s'agit de développer l'offre de transports en commun autour des objectifs suivants :

- Augmenter l'utilisation de la voie ferrée entre Rumilly et Annecy pour faire passer de 1 300 à 1 800 voyageurs, ce qui supposera des améliorations fortes de l'infrastructure existante (doublements partiels ou complets). Le PADD ne retient pas l'hypothèse de la création d'une nouvelle voie pour accueillir des trafics TGV : le coût et l'impact de cette liaison sont jugés beaucoup trop élevé par rapport aux gains de temps ou à l'augmentation de capacité qui en résulterait sur la voie existante.

Cette augmentation de la capacité s'accompagnera de la mise en œuvre d'un programme de requalification de la gare et d'amélioration de sa capacité de stationnement (y compris pour les 2 roues). Le site est identifié comme stratégique par le PADD dans la perspective d'un aménagement intermodal mais aussi dans le cadre d'une stratégie de renouvellement urbain de la ville de Rumilly, avec l'implantation sur ce site de fonctions à rayonnement inter cantonal.

- La création entre Annecy et Alby d'une ligne cadencée de transports collectifs permettant de capter une partie de la croissance des trafics domicile travail (500/jours dans les 20 ans) et l'intensification du co-voiturage. (+ 500 dans les 20 ans). Ceci supposera la création d'un parking relais sur l'échangeur d'Alby.
- La création d'une liaison forte sur le territoire, à horaires fixes entre Alby et Rumilly et à moyen terme entre les bourgs du territoire et les principaux points de rupture de charge du territoire (gare de Rumilly, parking intermodal d'Alby).
- Le développement des liaisons 2 roues, en particulier entre Rumilly et Alby.

Cette stratégie n'est toutefois envisageable que si une coordination plus forte existe entre les différentes autorités organisatrices pour améliorer les ruptures de charge, créer une tarification commune, harmoniser l'information et les horaires, donner une réelle priorité aux transports collectifs dans l'usage de la voirie.

En matière de développement des modes de transport doux, le PADD retient comme objectifs :

- La création de voies vertes en site propre sur le territoire et avec les agglomérations voisines. Elles excluent toute circulation motorisée, et sont consacrées à l'usage des piétons, cyclistes, joggers, rollers, personnes à mobilité réduite. Elles pourront s'organiser en réseau alternatif à la circulation automobile.
- Le raccordement au Véloroute Genève – Chambéry - Grenoble. Il s'agit d'un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance. Linéaires, continus, jalonnés, sécurisés et indicatifs, ce réseau est souvent utilisé pour raccorder des voies vertes entre elles
- La création d'un réseau de sentiers entretenus sur le territoire

2.9. Le tourisme

2.9.1. LE POSITIONNEMENT PROPOSE

- Un territoire attractif proposant :
 - Un cadre de vie de qualité et préservé ;
 - Des loisirs diversifiés ;
 - Un accès au patrimoine pour le plus grand nombre ;
 - Une animation des communes sans cesse renouvelée.
- Un espace de rupture et de ressourcement des résidents urbains de proximité qui offre :
 - La possibilité de pratiquer des loisirs de pleine nature à quelques minutes du domicile dans un environnement préservé et aménagé ;
 - Des opportunités de loisirs conviviaux, ludiques, de détente, en toutes saisons, consommables à l'heure en fin de journée et à la demi-journée, en fin de semaine ;
 - Des opportunités de « promenades » en famille ou entre amis en intérieur (musées, expositions, lieux de visite), et en extérieur (animations, fêtes locales, marchés...).
- L'offre d'opportunités pour les touristes en séjour autour de l'Albanais (ex. les curistes d'Aix-les-Bains), et des excursionnistes localisés à moins de 2h00 de trajet, pour lesquels il faut proposer des choses à voir, à vivre et à visiter :
 - Des lieux d'excursion originaux, en rapport avec le patrimoine identitaire de l'Albanais ;
 - Des occasions de dépenses et la possibilité de ramener des souvenirs de l'excursion : produits du terroir, souvenirs, artisanat d'art... ;
 - Des espaces de convivialité : événements, manifestations locales, restaurants...

- Un lieu de séjour pour les clientèles plus lointaines, françaises et étrangères :
 - Reconnu comme pratique et avec un meilleur rapport qualité-prix qu'autour des grands lacs voisins ;
 - A la croisée des accès pour la découverte de la région et des excursions ;
 - Aux portes du PNR et au pied du Semnoz ;
 - Avec des hébergements modernes et de qualité, dans un cadre agréable, préservé, avec tous les services à proximité.

2.9.2. *LES OBJECTIFS GENERAUX*

Les objectifs du PADD sont de :

- Favoriser les accès aux milieux naturels⁶ : compte tenu de leur localisation, les milieux naturels de l'Albanais constituent une grande partie de son fonds de commerce touristique ; pour qu'ils soient attractifs pour le plus grand nombre, ils doivent être accessibles et aménagés.
- Créer des perméabilités avec les zones urbaines voisines : les marchés de proximité accordent en effet une grande importance aux temps de déplacements (car les moments de temps libre de fin de journée ou de semaine sont courts), et à la facilité d'accès à de nouveaux espaces de découverte et de détente.
- Créer des équipements phares pour renforcer l'attraction : pour attirer l'attention des clientèles de proximité sur l'Albanais, il faut pouvoir proposer deux ou trois équipements de loisirs (si possible un équipement utilisable en toutes saisons, et un équipement « de plein-air »), qui ne sont pas proposés sur les agglomérations, et qui profitent des caractéristiques spécifiques de l'Albanais ; les trois éléments potentiels à utiliser pour mettre en valeur des équipements structurants sont : le cadre de vie et les paysages, l'eau sous toutes ses formes, les savoir-faire et les producteurs de terroir.
- Qualifier et accompagner l'existant : les lieux de visite de l'Albanais ont pour l'instant une vocation très locale, et une ambition relativement modeste (hormis les Jardins Secrets). Ces petits Musées ou lieux de visite existent, il convient de les accompagner.

⁶ Sans risquer d'attenter à la qualité des espaces naturels

2.9.3. *LES ORIENTATIONS PRECISES*

Premier projet :

Des espaces de loisirs aménagés sur les sites naturels forts (Gorges du Chéran, Val de Fier, Tours Saint-Jacques) comprenant des parkings, des espaces de jeu, des aires de pique-nique, des espaces d'embarquement pour la randonnée nautique...

- Un pôle de services pour la découverte des milieux et la promenade (Etang de Crosagny) ;
- Un réseau de sentiers entretenus, balisé ;
- Des parcours de pêche (5 parcours existants).

Second projet :

Mettre en place des circulations douces à travers :

- Véloroutes Rumilly-Annecy, Rumilly-Aix, Rumilly-Frangy ; itinéraire « Piémont des Bauges » ;
- Un réseau de sentiers bien organisé, en mettant en place une signalisation directionnelle efficace.

Troisième projet :

Des équipements qui bâtissent la notoriété « espace de détente en milieu naturel » de l'Albanais :

- Le développement de la base de loisirs ;
- Un lieu de visite et d'animation autour de l'eau : la maison du Chéran, en cours de création au Pont de l'Abîme : un espace d'exposition et un point de départ de la découverte du territoire. Ce projet est piloté par le PNR des Bauges.

Un équipement qui permette aux producteurs locaux et artisans d'améliorer leurs débouchés en vente directe et qui facilite l'animation du territoire. Cet équipement « les comptoirs de l'Albanais » pourrait regrouper ces producteurs et installer des points de vente sur le territoire, organiser des ventes groupées (sur les marchés des principales villes, dans les centres-bourgs, dans les commerces ruraux ou ceux à proximité de flux touristiques - Par exemple, la boutique du Musée de l'Albanais).

Quatrième projet :

Accompagner les lieux de visite de l'Albanais (y compris les centres-villes historiques et le patrimoine architectural) pour :

- Augmenter leur attraction auprès d'un public de proximité (revoir les présentations, la muséographie et la scénographie, enrichir les collections, développer l'animation) ;
- Développer la fréquentation pour améliorer les conditions de rentabilité (promotion et mise en marché groupées) ;
- Donner à ces équipements les moyens de réinvestir pour maintenir le même niveau de qualité dans le temps ;

-
- Professionnaliser l'exploitation et la promotion des sites. Cette professionnalisation passe par des audits des équipements qui le souhaitent, et la définition d'un programme d'investissements pour le repositionnement du produit et de l'exploitation.

Cinquième projet :

Développer l'hébergement (hôtels, campings, locations de vacances), à travers :

- Un accompagnement pour la gestion de la qualité (amélioration des installations, adhésion à des labels de qualité...);
- Un dispositif d'assistance technique pour la réalisation d'investissements de modernisation ou d'extension des hébergements existants (pour les adapter dans la mesure du possible au séjour touristique, ou à la clientèle d'affaires importante dans le territoire). Ce dispositif pourrait être étendu à l'assistance à la reprise et/ou à la transmission des établissements pour assurer la pérennité de la capacité d'accueil ;
- Un accompagnement pour faciliter la mise en marché et la promotion des établissements, afin d'améliorer leur remplissage et les conditions de vie des exploitants.